



Québec, le 4 novembre 2016

PAR TÉLÉCOPIEUR

██████████

Maître ██████████

████████████████████

████████████████

████████████████████

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-272

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande de service reçue le 3 novembre 2016 et transférée à la responsable de l'accès à l'information. Vous demandez à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de la décision rendue le 1^{er} mai 2015 dans les dossiers SAS-M-234640-1502 et SAS-M-235840-1503.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »). Vous trouverez donc ci-joint une copie de cette décision.

Cependant, nous vous signalons, conformément à l'article 90 al. 2 de la *Loi sur la Justice administrative* (RLRQ, c. J-3), que le document ont a été banalisé afin d'en omettre le nom du requérant. Vous trouverez cet extrait de loi en pièce jointe.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision, extrait de la Loi et avis de recours